

Recrutement en Formations Sportives Labellisées Ski ou Montagne

Rappel sur la compatibilité des différentes filières

La formation Ski est compatible avec les bacs GT et bacs professionnels (TNE - MELEC et MRC)

Les formations Montagne sont compatibles uniquement avec les bacs GT

PREMIERE PHASE

Inscription obligatoire via le lien suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1WwLoW1h4zInKoEMUubG9JKMYM8KyAnuyqacAYrn1QM/edit?usp=sharing>

par mail recrutementfsl.06420@gmail.com du lycée avant le 09 février 2023

Vendredi 10 Février 2023 (matinée) : Rendez-vous des familles et élèves à 8h30 sur le parking de la station de la Colmiane,

Forfait (entre 9€ et 12€) et matériel de ski alpin à la charge des familles - Casque de ski alpin obligatoire (norme EN1077 classe B autorisée) - Le test se déroule sur une piste ouverte au public

Nous devons obligatoirement avoir le certificat médical pour le 10 février jour du test de ski, à défaut l'élève ne pourra participer à celui-ci.

Test de ski alpin

Descente libre sur piste damée dans lequel le candidat doit démontrer :

- la maîtrise de sa vitesse et de sa sécurité sur le domaine skiable
- la maîtrise des petits virages type virage de slalom
- la maîtrise de grandes courbes types virages de géant

Conditions d'exemption de la mise en situation : attestation de niveau ESF ou points FFS

Vendredi 10 février 2023 (après-midi) : Rendez-vous à 13h30 à l'accueil du lycée pour la présentation en détail de la FSL

- le mot de la proviseure

- la visite du lycée

- la présentation des formations sportives

Remise du dossier de candidature constitué de :

- La copie des bulletins trimestriels de Quatrième et les deux premiers trimestres de Troisième,
- La fiche candidature
- Le questionnaire
- Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre choix,
- Les diplômes (BAFA, BNS, Entraîneur...) en joignant les photocopies
- Attestations des sports pratiqués et le niveau atteint (en association, club...)
- Un certificat médical établi par un médecin sportif attestant de l'aptitude à la pratique des sports de montagne (dont la course en montagne) datant de moins d'un an (avant le 10 février pour le passage de test ski)

Attention ! Ce dossier est à remettre au plus tard le 04 mai 2023

SECONDE PHASE

Mercredi 10 Mai 2023 (matinée) : Rendez-vous à 09h00 au lycée pour la mise en situation trail

Matériel de marche/course en montagne

Boisson et en-cas

Tenue adaptée à la météo du jour 900 m d'altitude (regarder la

Météo la veille)

Tenue de rechange

Mise en situation marche/course,
En tout terrain avec franchissement
d'obstacle (parfois verticaux)

56 élèves maximum seront retenus pour la **voie générale et technologique** (24 élèves en ski et 32 en montagne)

16 élèves maximum seront retenus pour la **voie professionnelle** (répartis sur les deux filières MELEC et MRC)